

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N° II-CF1580

présenté par

Mme Laernoès, M. Nicolas Bonnet, Mme Sas, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
 Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
 Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,
 M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
 M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin,
 Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0
Aide à l'accès au logement	0	708 000 000
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	708 000 000	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	0
Politique de la ville	0	0
Interventions territoriales de l'État	0	0
TOTAUX	708 000 000	708 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enveloppe allouée à la prime de transition énergétique, dite aussi MaPrimeRénov', octroyée par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) aux propriétaires pour financer les travaux de rénovation énergétique de leurs logements, avait été amputée d'un milliard d'euros au courant de l'année 2024, pour tomber à 3 Mds €, au lieu des 4 Mds € initialement prévus.

Pour 2025, le gouvernement prévoit encore de réduire de près d'un milliard d'euros l'enveloppe consacré à cet outil majeur pour amplifier les rénovations énergétiques. En effet, le budget attribué à MaPrimeRénov', dans l'actuel projet de loi de finances pour 2025, s'élève à 2,522 Mds € en crédits de paiement et à 2,292 Mds € en autorisations d'engagement.

Cette diminution du budget n'est pas acceptable tant elle rend impossible l'atteinte des objectifs nationaux fixés dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) ainsi que l'atteinte des 370 000 rénovations performantes par an d'ici à 2030 et des 700 000 au-delà.

Alors que la France compte encore des millions de passoires énergétiques (4,8 millions de résidences principales, soit 15,7% du total, au 1er janvier 2023), l'effort budgétaire doit s'inscrire dans le temps, avec des engagements concrets à apporter sur une pérennisation des budgets dédiés à la rénovation performante dans la durée.

C'est pourquoi, cet amendement du groupe Écologiste et Social propose de maintenir le budget alloué à MaPrimeRénov' à hauteur de 3 Mds d'euros afin de conserver un cap clair pour garantir l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique. Cet amendement est issu de discussions avec de nombreux d'acteurs engagés en faveur de l'efficacité énergétique du bâtiment et la rénovation énergétique des logements, tel que le collectif Rénovons.

Afin de gager cette augmentation dans le respect des règles prévues par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'amendement procède ainsi aux mouvements de crédits suivants :

- majorer de 708 000 000 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 4 « Réglementation, politique technique et qualité de la construction » du programme 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » ;
- minorer de 708 000 000 euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 1 « Aides personnelles » du programme 109 « Aides à l'accès au logement ».

Naturellement, il ne s'agit pas de pénaliser le programme 109 mais uniquement de respecter les conditions de recevabilité financière. Il appartiendra donc au Gouvernement de lever le gage en cas d'adoption de l'amendement.